

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D ENTRECHAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 24 avril 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers représentés : 1 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, M. Bastien COUSTON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents excusés : M. Thomas PAULEAU a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 38/2026 Objet : Crédit relais subvention – projet réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement

Le maire propose au conseil municipal de souscrire un crédit relais de 415 000 € sur une durée de 2 ans dans l'attente de l'encaissement des subventions relatives au projet.

Le maire propose de souscrire à l'offre du crédit agricole dont le détail est présenté ci-dessous :

Montant emprunté	415 000,00 €
Durée	2 ans
Taux fixe	3,59 %
Garantie	Cession de créances Daily notifiée
Frais de dossiers	0,10% du montant emprunté soit 415 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un crédit relais dans l'attente de l'encaissement des subventions relatives au projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement et dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus.**
- **Autorise le maire à signer le contrat de prêt.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX



Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 084-218400448-20260430-202638-DE

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 7 mai 2026